

Flumethrin (2%) Formulation

Version 1.6 Date de révision: 04/06/2024 Numéro de la FDS: 10225123-00007 Date de dernière parution: 09/30/2023
Date de la première parution: 11/12/2021

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : Flumethrin (2%) Formulation
Autres moyens d'identification : Donnée non disponible

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Nom de société du fournisseur : Merck & Co., Inc
Adresse : 126 E. Lincoln Avenue
Rahway, New Jersey U.S.A. 07065
Téléphone : +1-908-740-4000
Numéro de téléphone en cas d'urgence : +1-908-423-6000
Adresse de courrier électronique : EHSDATASTEWARD@merck.com

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : produit vétérinaire
Restrictions d'utilisation : Sans objet

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Toxicité aiguë (Oral(e)) : Catégorie 3
Toxicité aiguë (Dermale) : Catégorie 2
Irritation de la peau : Catégorie 2
Irritation oculaire : Catégorie 2A
Toxicité pour la reproduction : Catégorie 1B
Toxicité systémique sur un organe cible précis - exposition unique (Oral(e)) : Catégorie 1
Toxicité systémique sur un organe cible précis - exposition répétée (Oral(e)) : Catégorie 1
Toxicité systémique sur un organe cible précis - exposition répétée : Catégorie 2 (Système auditif)
Risque d'aspiration : Catégorie 1

Éléments étiquette SGH

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Flumethrin (2%) Formulation

Version 1.6 Date de révision: 04/06/2024 Numéro de la FDS: 10225123-00007 Date de dernière parution: 09/30/2023
Date de la première parution: 11/12/2021

Pictogrammes de danger :



Mot indicateur : Danger

Déclarations sur les risques :

- H301 Toxique en cas d'ingestion.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H310 Mortel par contact cutané.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H360D Peut nuire au fœtus.
- H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes en cas d'ingestion.
- H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (Système auditif) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Déclarations sur la sécurité :

Prévention:

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.
P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P260 Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs.
P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P280 Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.

Intervention:

P301 + P310 + P330 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON. Rincer la bouche.
P302 + P352 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON.
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308 + P311 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un médecin.
P331 Ne PAS faire vomir.
P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.
P337 + P313 Si l'irritation des yeux persiste: Consulter un médecin.
P361 + P364 Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Flumethrin (2%) Formulation

Version 1.6 Date de révision: 04/06/2024 Numéro de la FDS: 10225123-00007 Date de dernière parution: 09/30/2023
Date de la première parution: 11/12/2021

Entreposage:

P405 Garder sous clef.

Élimination:

P501 Éliminer le contenu et le récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Autres dangers

Peut former un mélange poussière/air explosif au cours du traitement, manipulation ou d'autres moyens.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

Composants

Nom Chimique	Nom commun/Synonyme	No. CAS	Concentration (% w/w)
Huiles de paraffine	Donnée non disponible	8012-95-1	$\geq 60 - < 80$ *
Xylène	Benzène, diméthyl-	1330-20-7	$\geq 10 - < 30$ *
3-[2-Chloro-2-(4-chlorophényl)vinyl]-2,2-diméthylcyclopropane-carboxylate de α -cyano-4-fluoro-3-phénoxybenzyle	Donnée non disponible	69770-45-2	$\geq 1 - < 5$ *

* La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

SECTION 4. PREMIERS SOINS

- Conseils généraux : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin.
Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, consulter un médecin.
- En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.
Faire appel à une assistance médicale.
- En cas de contact avec la peau : En cas de contact, rincer immédiatement la peau avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes tout en retirant les vêtements et chaussures contaminés.
Faire immédiatement appel à une assistance médicale.
Laver les vêtements avant de les réutiliser.
Détruire les chaussures contaminées.
- En cas de contact avec les yeux : En cas de contact, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes.
Si portés, enlever les verres de contact si cela est facile à faire.
Faire appel à une assistance médicale.
- En cas d'ingestion : En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir.
En cas de vomissement, la personne doit se pencher en

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Flumethrin (2%) Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 09/30/2023
1.6	04/06/2024	10225123-00007	Date de la première parution: 11/12/2021

Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés	: avant. Appeler immédiatement un médecin ou un centre anti-poison. Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Toxique en cas d'ingestion. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Mortel par contact cutané. Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut nuire au fœtus. Risque avéré d'effets graves pour les organes en cas d'ingestion. Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Protection pour les secouristes	: Les secouristes doivent faire attention à se protéger et doivent utiliser l'équipement recommandé de protection individuelle lorsqu'il existe un risque d'exposition (voir chapitre 8).
Avis aux médecins	: Effectuer un traitement symptomatique et d'appoint.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié	: Eau pulvérisée Mousse résistant à l'alcool Dioxyde de carbone (CO ₂) Poudre chimique d'extinction
Moyens d'extinction inadéquats	: Inconnu.
Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	: Une exposition aux produits de combustion peut être dangereuse pour la santé.
Produits de combustion dangereux	: Oxydes de carbone
Méthodes spécifiques d'extinction	: Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. Déplacer les contenants non-endommagés de la zone de l'incendie, s'il est possible de le faire sans danger. Évacuer la zone.
Équipement de protection spécial pour les pompiers	: En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection personnelle.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	: Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Seul un personnel qualifié devrait pénétrer de nouveau dans la zone. Suivez les conseils de manipulation (voir chapitre 7) et les recommandations en matière d'équipement de protection (voir
-----------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Flumethrin (2%) Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 09/30/2023
1.6	04/06/2024	10225123-00007	Date de la première parution: 11/12/2021

chapitre 8).

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.
Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.
Éviter l'étalement sur une grande surface (p.e. par confinement ou barrières à huile).
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.
Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage : Absorber avec un absorbant inerte.
Éviter la dispersion des poussières dans l'air (i.e., le nettoyage de surfaces poussiéreuses avec de l'air comprimé).
Les dépôts de poussières ne doivent pas s'accumuler sur les surfaces car ils peuvent former un mélange explosif s'ils viennent à être libérés dans l'atmosphère en concentrations suffisantes.
Pour les déversements importants, installer des digues ou d'autres méthodes de confinement pour empêcher la propagation du produit. Si le produit endigué peut être pompé, entreposer le produit récupéré dans un récipient approprié.
Nettoyer les substances restantes du déversement à l'aide d'un absorbant approprié.
Des lois et règlements locaux ou nationaux peuvent s'appliquer au déversement et à l'élimination de ce produit, de même qu'aux matériaux et objets utilisés pour le nettoyage.
Vous devrez déterminer quels règlements sont applicables.
Les sections 13 et 15 de cette fiche signalétique fournissent des informations concernant certaines exigences locales ou nationales.

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Mesures d'ordre technique : De l'électricité statique peut s'accumuler et enflammer des poussières en suspension et provoquer une explosion.
Fournir des précautions adéquates, telles que mise à terre et continuité de masse électriques, ou des atmosphères inertes.

Ventilation locale/totale : Si une ventilation suffisante n'est pas disponible, utiliser avec une ventilation locale par aspiration.

Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas mettre sur la peau ou les vêtements.
Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs.
Ne pas avaler.
Ne pas laisser pénétrer dans les yeux.
Se laver la peau soigneusement après manipulation.
A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité, sur la base des résultats de l'évaluation de l'exposition du lieu de travail.
Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
Minimiser la formation et l'accumulation de poussières.
Conserver le contenant fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.
Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'allumage.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Flumethrin (2%) Formulation

Version 1.6 Date de révision: 04/06/2024 Numéro de la FDS: 10225123-00007 Date de dernière parution: 09/30/2023
Date de la première parution: 11/12/2021

- Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de minimiser les rejets dans l'environnement.
- Conditions de stockage sûres : Garder dans des contenants proprement étiquetés.
Garder sous clef.
Garder hermétiquement fermé.
Entreposer en prenant en compte les particularités des législations nationales.
- Matières à éviter : Ne pas stocker avec les types de produits suivants :
Oxydants forts
Substances et mélanges auto-réactifs
Peroxydes organiques
Liquides inflammables
Solides inflammables
Liquides pyrophoriques
Matières solides pyrophoriques
Les substances et les mélanges auto-échauffantes
Substances et mélanges qui, lorsqu'en contact avec l'eau, émettent des gaz inflammables
Produits explosifs
Gaz

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
Huiles de paraffine	8012-95-1	TWA (Brouillard)	5 mg/m ³	CA AB OEL
		STEL (Brouillard)	10 mg/m ³	CA AB OEL
		TWA (Brouillard)	1 mg/m ³	CA BC OEL
		VEMP (brouillards - la poussière inhalable)	5 mg/m ³	CA QC OEL
		TWA (Fraction inhalable)	5 mg/m ³	ACGIH
Xylène	1330-20-7	TWA	100 ppm 434 mg/m ³	CA AB OEL
		STEL	150 ppm 651 mg/m ³	CA AB OEL
		VEMP	100 ppm 434 mg/m ³	CA QC OEL
		VECD	150 ppm 651 mg/m ³	CA QC OEL
		TWA	100 ppm	CA BC OEL

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Flumethrin (2%) Formulation

Version 1.6 Date de révision: 04/06/2024 Numéro de la FDS: 10225123-00007 Date de dernière parution: 09/30/2023
Date de la première parution: 11/12/2021

		STEL	150 ppm	CA BC OEL
		TWA	20 ppm	ACGIH
3-[2-Chloro-2-(4-chlorophényl)vinyl]-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de α-cyano-4-fluoro-3-phénoxybenzyle	69770-45-2	TWA	45 µg/m ³ (OEB 3)	Interne
Autres informations: Peau				
		limite d'essuyage	450 µg/100 cm ²	Interne

Limite d'exposition biologique en milieu de travail

Composants	No. CAS	Paramètres de contrôle	Échantillon biologique	Temps d'échantillonnage	Concentration admissible	Base
Xylène	1330-20-7	Acides méthylhippurique	Urine	Fin de quart de travail (aussitôt que possible après l'arrêt de l'exposition)	1.5 g/g créatinine	ACGIH BEI

Mesures d'ordre technique : Utiliser des contrôles de génie et des technologies de fabrication appropriés pour contrôler les concentrations dans l'air (par ex., des connexions rapides anti-gouttes). Tous les contrôles de génie doivent être implémentés par une structure conçue et exploitée en conformité aux principes de BPF afin de protéger les produits, les travailleurs et l'environnement.
Les technologies de confinement appropriées pour contrôler les composés doivent contrôler à la source et empêcher la migration du composé à des zones non-contrôlées (par ex., des dispositifs de confinement ouverts). Minimiser l'ouverture et la manipulation.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Si une ventilation locale par aspiration adéquate n'est pas disponible ou si l'évaluation de l'exposition démontre des expositions au-delà des lignes directrices recommandées, utiliser une protection respiratoire.

Filtre de type : Type mixte protégeant des particules et des vapeurs organiques

Protection des mains

Matériau : Gants résistants aux produits chimiques

Remarques : Penser à doubler les gants.

Protection des yeux : Utiliser des lunettes de protection avec des écrans latéraux

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Flumethrin (2%) Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 09/30/2023
1.6	04/06/2024	10225123-00007	Date de la première parution: 11/12/2021

ou lunettes protectrices.
Si l'environnement ou l'activité professionnelle implique la présence de poussière, de brumes ou d'aérosols, il faut porter des lunettes appropriées.
Utiliser un masque facial ou une autre protection intégrale du visage s'il existe un risque de contact direct du visage avec des poussières, brumes ou aérosols.

Protection de la peau et du corps : Uniforme de travail ou sarreau de laboratoire.
D'autres vêtements de corps doivent être utilisés selon les tâches réalisées (par ex., manchons, tablier, gantelets, vêtements jetables) afin d'éviter l'exposition des surfaces cutanées.

Mesures d'hygiène : Utiliser des techniques de déshabillage appropriées pour enlever des vêtements potentiellement contaminés.
Si une exposition aux produits chimiques est probable pendant l'utilisation typique, fournir des systèmes de nettoyage oculaire et des douches de sécurité proches du lieu de travail.
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
L'opération réelle d'une usine doit comporter un examen des contrôles de génie, des équipements de protections de la personne appropriés, des procédures de déshabillage et de décontamination appropriées, une surveillance de l'hygiène industrielle, une surveillance médicale et l'utilisation de contrôles administratifs.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : liquide

Couleur : brun pâle

Odeur : odorisé

Seuil de l'odeur : Donnée non disponible

pH : Donnée non disponible

Point de fusion/congélation : Donnée non disponible

Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition : Donnée non disponible

Point d'éclair : Donnée non disponible

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Peut former un mélange poussière/air explosif au cours du traitement, manipulation ou d'autres moyens.

Inflammabilité (liquides) : Sans objet

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Flumethrin (2%) Formulation

Version 1.6 Date de révision: 04/06/2024 Numéro de la FDS: 10225123-00007 Date de dernière parution: 09/30/2023
Date de la première parution: 11/12/2021

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	Donnée non disponible
Pression de vapeur	:	Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	:	Donnée non disponible
Densité relative	:	Donnée non disponible
Densité	:	0.750 - 0.950 g/cm ³
Solubilité	:	
Solubilité dans l'eau	:	Donnée non disponible
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	:	Sans objet
Température d'auto-inflammation	:	Donnée non disponible
Température de décomposition	:	Donnée non disponible
Viscosité	:	
Viscosité, cinématique	:	Donnée non disponible
Propriétés explosives	:	Non explosif
Propriétés comburantes	:	La substance ou le mélange n'es pas classé(e) comme un oxydant.
poids moléculaire	:	Donnée non disponible
Caractéristiques de la particule	:	
Taille des particules	:	Sans objet

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	:	Non répertorié comme un risque au niveau de la réactivité.
Stabilité chimique	:	Stable dans des conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	:	Peut former un mélange poussière/air explosif au cours du traitement, manipulation ou d'autres moyens. Peut réagir avec les agents oxydants forts.
Conditions à éviter	:	Chaleur, flammes et étincelles. Éviter la formation de poussière.
Produits incompatibles	:	Oxydants
Produits de décomposition dangereux	:	Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

Flumethrin (2%) Formulation

Version 1.6 Date de révision: 04/06/2024 Numéro de la FDS: 10225123-00007 Date de dernière parution: 09/30/2023
Date de la première parution: 11/12/2021

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies possibles d'exposition

Inhalation
Contact avec la peau
Ingestion
Contact avec les yeux

Toxicité aiguë

Toxique en cas d'ingestion.
Mortel par contact cutané.

Produit:

- Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: 186.2 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul
- Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: > 20 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: vapeur
Méthode: Méthode de calcul
- Toxicité cutanée aiguë : Estimation de la toxicité aiguë: 185.64 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Composants:

Huiles de paraffine:

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg
- Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): > 2,000 mg/kg
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie cutanée

Xylène:

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 3,523 mg/kg
Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, B.1.
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 27.571 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: vapeur
- Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): > 4,200 mg/kg

3-[2-Chloro-2-(4-chlorophényl)vinyl]-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de α-cyano-4-fluoro-3-phénoxybenzyle:

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 20 mg/kg
DL50 (Souris): > 20 mg/kg
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 2,934 mg/l

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Flumethrin (2%) Formulation

Version 1.6 Date de révision: 04/06/2024 Numéro de la FDS: 10225123-00007 Date de dernière parution: 09/30/2023
Date de la première parution: 11/12/2021

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat): > 5 mg/kg

Corrosion et/ou irritation de la peau

Provoque une irritation cutanée.

Composants:

Huiles de paraffine:

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation de la peau

Xylène:

Espèce : Lapin
Résultat : Irritation de la peau

3-[2-Chloro-2-(4-chlorophényl)vinyl]-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de α -cyano-4-fluoro-3-phénoxybenzyle:

Résultat : Pas d'irritation de la peau

Lésion/irritation grave des yeux

Provoque une sévère irritation des yeux.

Composants:

Huiles de paraffine:

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation des yeux

Xylène:

Espèce : Lapin
Résultat : De l'irritation des yeux réversible en dedans de 21 jours

3-[2-Chloro-2-(4-chlorophényl)vinyl]-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de α -cyano-4-fluoro-3-phénoxybenzyle:

Résultat : Irritation légère des yeux

Sensibilisation cutanée ou respiratoire

Sensibilisation de la peau

Non répertorié selon les informations disponibles.

Sensibilisation des voies respiratoires

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

Xylène:

Type d'essai : Test du ganglion lymphatique local (TGLL)
Voies d'exposition : Contact avec la peau
Espèce : Souris

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Flumethrin (2%) Formulation

Version 1.6 Date de révision: 04/06/2024 Numéro de la FDS: 10225123-00007 Date de dernière parution: 09/30/2023
Date de la première parution: 11/12/2021

Résultat : négatif

Mutagenécité de la cellule germinale

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

Xylène:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
Résultat: négatif

Type d'essai: Test d'aberration chromosomique in vitro
Résultat: négatif

Type d'essai: Test de mutation génique sur cellule de mam-
mifère, in vitro
Résultat: négatif

Type d'essai: Test in vitro d'échange de chromatide sœur
dans les cellules de mammifères
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type d'essai: Test de létalité dominante chez les rongeurs
(cellules germinales) (in vivo)
Espèce: Souris
Voie d'application: Contact avec la peau
Résultat: négatif

3-[2-Chloro-2-(4-chlorophényl)vinyl]-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de α -cyano-4-fluoro-3-phénoxybenzyle:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: Test de mutagenèse microbien (test d'Ames)
Système de test: Salmonella typhimurium
Résultat: équivoque

Type d'essai: Aberration chromosomique
Système de test: Cellules d'ovaires de hamster chinois
Résultat: positif
Remarques: Non classifié à cause de données non conclu-
antes.

Type d'essai: Aberration chromosomique
Système de test: Lymphocytes humains
Résultat: négatif

Type d'essai: Test de micronoyau in vitro
Système de test: Souris
Résultat: négatif

Mutagenécité de la cellule germinale - Évaluation : Les données ne soutiennent pas le classement comme un mutagène des cellules germinales.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Flumethrin (2%) Formulation

Version 1.6 Date de révision: 04/06/2024 Numéro de la FDS: 10225123-00007 Date de dernière parution: 09/30/2023
Date de la première parution: 11/12/2021

Cancérogénicité

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

Xylène:

Espèce : Rat
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 103 semaines
Résultat : négatif

3-[2-Chloro-2-(4-chlorophényl)vinyl]-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de α -cyano-4-fluoro-3-phénoxybenzyle:

Espèce : Rat
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 2 années
NOAEL : 0.5 Poids corporel mg / kg
Résultat : négatif

Cancérogénicité - Évaluation : Le poids des données ne supporte pas la classification comme carcinogène

Toxicité pour la reproduction

Peut nuire au fœtus.

Composants:

Xylène:

Effets sur la fertilité : Type d'essai: Étude de toxicité pour la reproduction sur une génération
Espèce: Rat
Voie d'application: inhalation (vapeurs)
Résultat: négatif

Incidences sur le développement fœtal : Type d'essai: Développement embryofœtal
Espèce: Rat
Voie d'application: inhalation (vapeurs)
Résultat: négatif

3-[2-Chloro-2-(4-chlorophényl)vinyl]-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de α -cyano-4-fluoro-3-phénoxybenzyle:

Incidences sur le développement fœtal : Type d'essai: Croissance
Espèce: Rat
Voie d'application: Oral(e)
Toxicité pour le développement: NOAEL: 0.36 Poids corporel mg / kg
Résultat: toxicité maternelle observée., Réduction du gain de poids corporel des descendants., Anomalies fœtales.

Type d'essai: Croissance
Espèce: Rat
Voie d'application: Oral(e)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Flumethrin (2%) Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 09/30/2023
1.6	04/06/2024	10225123-00007	Date de la première parution: 11/12/2021

Toxicité pour le développement: NOAEL: 0.5 Poids corporel mg / kg
Résultat: toxicité maternelle observée., Malformations squelettiques., Réduction du poids fœtal.

Type d'essai: Croissance
Espèce: Lapin
Voie d'application: Oral(e)
Toxicité pour le développement: NOAEL: 1.7 Poids corporel mg / kg
Résultat: Aucun potentiel tératogène.

Toxicité pour la reproduction : Peut nuire au fœtus.
- Évaluation

STOT - exposition unique

Risque avéré d'effets graves pour les organes en cas d'ingestion.

Composants:

Xylène:

Évaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

3-[2-Chloro-2-(4-chlorophényl)vinyl]-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de α-cyano-4-fluoro-3-phénoxybenzyle:

Voies d'exposition : Oral(e)
Évaluation : Risque avéré d'effets graves pour les organes.

STOT - exposition répétée

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion.

Risque présumé d'effets graves pour les organes (Système auditif) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Composants:

Xylène:

Voies d'exposition : inhalation (vapeurs)
Organes cibles : Système auditif
Évaluation : Identifié(e) comme pouvant produire des effets significatifs sur la santé chez les animaux à des concentrations de > 0,2 à 1 mg/l/6h/jour.

3-[2-Chloro-2-(4-chlorophényl)vinyl]-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de α-cyano-4-fluoro-3-phénoxybenzyle:

Voies d'exposition : Oral(e)
Évaluation : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Flumethrin (2%) Formulation

Version 1.6 Date de révision: 04/06/2024 Numéro de la FDS: 10225123-00007 Date de dernière parution: 09/30/2023
Date de la première parution: 11/12/2021

Toxicité à dose répétée

Composants:

Huiles de paraffine:

Espèce : Rat, femelle
LOAEL : 161 mg/kg
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 90 jours

Xylène:

Espèce : Rat
LOAEL : > 0.2 - 1 mg/l
Voie d'application : inhalation (vapeurs)
Durée d'exposition : 13 Sem.
Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

Espèce : Rat
LOAEL : 150 mg/kg
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 90 jours

3-[2-Chloro-2-(4-chlorophényl)vinyl]-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de α-cyano-4-fluoro-3-phénoxybenzyle:

Espèce : Rat
NOAEL : 0.7 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 13 Sem.
Organes cibles : système digestif, Peau
Symptômes : diminution de l'appétit, Troubles cutanés

Espèce : Chien
NOAEL : 0.88 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 13 Sem.
Organes cibles : système digestif, Cheveux, Peau
Symptômes : diminution de l'appétit, Troubles cutanés

Toxicité par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Composants:

Huiles de paraffine:

La substance ou le mélange est reconnu comme présentant des dangers de toxicité par aspiration chez l'être humain ou doit être considéré comme s'il présentait des dangers de toxicité par aspiration chez l'être humain.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Flumethrin (2%) Formulation

Version 1.6 Date de révision: 04/06/2024 Numéro de la FDS: 10225123-00007 Date de dernière parution: 09/30/2023
Date de la première parution: 11/12/2021

Xylène:

La substance ou le mélange est reconnu comme présentant des dangers de toxicité par aspiration chez l'être humain ou doit être considéré comme s'il présentait des dangers de toxicité par aspiration chez l'être humain.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Composants:

Huiles de paraffine:

- Toxicité pour les poissons : LL50 (*Scophthalmus maximus* (turbot)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : EL50 (*Acartia tonsa* (copépode calanoïde)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : EL50 (*Skeletonema costatum*): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires
- NOELR (*Skeletonema costatum* (diatomée marine)): > 1 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Xylène:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (*Oncorhynchus mykiss* (Truite arc-en-ciel)): 13.5 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (*Daphnia magna* (Puce d'eau)): > 1 - 10 mg/l
Durée d'exposition: 24 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (*Skeletonema costatum* (diatomée marine)): 10 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
- Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC (*Danio rerio* (poisson zèbre)): > 0.1 - < 1 mg/l
Durée d'exposition: 35 jr
Méthode: OCDE Ligne directrice 210

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Flumethrin (2%) Formulation

Version 1.6 Date de révision: 04/06/2024 Numéro de la FDS: 10225123-00007 Date de dernière parution: 09/30/2023
Date de la première parution: 11/12/2021

Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : EL10 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 1 - 10 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Méthode: OCDE Ligne directrice 211
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Toxicité pour les microorganismes : NOEC: > 100 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 209
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

3-[2-Chloro-2-(4-chlorophényl)vinyl]-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de α -cyano-4-fluoro-3-phénoxybenzyle:

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC (Danio rerio (poisson zèbre)): 0.046 mg/l
Durée d'exposition: 144 h

Persistance et dégradabilité

Composants:

Xylène:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: > 70 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: Directives du test 301F de l'OECD
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Potentiel bioaccumulatif

Composants:

Huiles de paraffine:

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: > 4
Remarques: Calcul

Xylène:

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: 3.16
Remarques: Calcul

3-[2-Chloro-2-(4-chlorophényl)vinyl]-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de α -cyano-4-fluoro-3-phénoxybenzyle:

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: 6.2

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Flumethrin (2%) Formulation

Version 1.6 Date de révision: 04/06/2024 Numéro de la FDS: 10225123-00007 Date de dernière parution: 09/30/2023
Date de la première parution: 11/12/2021

Autres effets néfastes

Donnée non disponible

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

- Déchets de résidus : Ne pas rejeter les déchets à l'égout.
Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur.
- Emballages contaminés : Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.
Sans autres précisions : Jeter comme un produit non utilisé.
-

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

UNRTDG

- No. UN : UN 2810
Nom d'expédition : TOXIC LIQUID, ORGANIC, N.O.S.
(Flumethrin)
Classe : 6.1
Groupe d'emballage : II
Étiquettes : 6.1
Dangereux pour l'environnement : non

IATA-DGR

- UN/ID No. : UN 2810
Nom d'expédition : Toxic liquid, organic, n.o.s.
(Flumethrin)
Classe : 6.1
Groupe d'emballage : II
Étiquettes : Toxic
Instructions de conditionnement (avion cargo) : 662
Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 654

Code IMDG

- No. UN : UN 2810
Nom d'expédition : TOXIC LIQUID, ORGANIC, N.O.S.
(Flumethrin)
Classe : 6.1
Groupe d'emballage : II
Étiquettes : 6.1
EmS Code : F-A, S-A
Polluant marin : oui

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Flumethrin (2%) Formulation

Version 1.6 Date de révision: 04/06/2024 Numéro de la FDS: 10225123-00007 Date de dernière parution: 09/30/2023
Date de la première parution: 11/12/2021

TDG

No. UN : UN 2810
Nom d'expédition : LIQUIDE ORGANIQUE TOXIQUE, N.S.A.
(3-[2-Chloro-2-(4-chlorophényl)vinyl]-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de α -cyano-4-fluoro-3-phénoxybenzyle)
Classe : 6.1
Groupe d'emballage : II
Étiquettes : 6.1
Code ERG : 153
Polluant marin : oui(3-[2-Chloro-2-(4-chlorophényl)vinyl]-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de α -cyano-4-fluoro-3-phénoxybenzyle)

Précautions spéciales pour les utilisateurs

La ou les classes de transport décrites ici sont de nature informationnelles seulement, et basées seulement sur les propriétés du produit non-emballé comme il est décrit dans la FTSS. Les classes de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles de l'emballage et des variations dans les règlements régionaux ou étatiques.

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

AICS : non établi(e)
DSL : non établi(e)
IECSC : non établi(e)

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet d'autres abréviations

ACGIH : États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)
ACGIH BEI : ACGIH - Indices d'exposition biologique (BEI)
CA AB OEL : Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2: VLE)
CA BC OEL : Canada. LEP Colombie Britannique
CA QC OEL : Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
ACGIH / TWA : Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA AB OEL / TWA : Limite d'exposition professionnelle de 8 heures
CA AB OEL / STEL : Limite d'exposition professionnelle de 15 minutes
CA BC OEL / TWA : Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA BC OEL / STEL : limite d'exposition à court terme
CA QC OEL / VEMP : Valeur d'exposition moyenne pondérée
CA QC OEL / VECD : Valeur d'exposition de courte durée

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Flumethrin (2%) Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 09/30/2023
1.6	04/06/2024	10225123-00007	Date de la première parution: 11/12/2021

corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN - Norme de l'institut allemand de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélération; SDS - Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG - Transport de marchandises dangereuses; TECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche signalétique : Données techniques internes, données provenant des FTSS de produit brut, résultats de recherche du Portail eChem de l'OCDE et de l'agence européenne des produits chimiques, <http://echa.europa.eu/>

Date de révision : 04/06/2024
Format de la date : mm/jj/aaaa

Les renseignements contenus dans cette fiche technique santé-sécurité sont, à notre connaissance, selon nos informations et croyances, justes, à la date de leur publication. Ces renseignements sont fournis comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, le stockage, le transport, l'élimination et le rejet sans danger du produit, et ne doivent pas être considérés comme une quelconque garantie ou une quelconque norme de qualité. Les renseignements fournis concernent seulement le produit spécifique identifié au début de cette FTSS et pourraient ne pas être valables lorsque le produit de la FTSS est utilisé en association avec un ou plusieurs autres produits ou dans un quelconque procédé, sauf en cas de mention dans le texte. Les utilisateurs du produit doivent évaluer les renseignements et les recommandations à la lumière du contexte spécifique de la manipulation, l'utilisation, le

Flumethrin (2%) Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 09/30/2023
1.6	04/06/2024	10225123-00007	Date de la première parution: 11/12/2021

traitement et le stockage prévus, comprenant une évaluation du caractère approprié du produit de cette FTSS dans le produit final de l'utilisateur, s'il y a lieu.

CA / 3F